



Parc naturel régional du Morvan
Service Environnement
Affaire suivie par : Camille GUET
03 86 78 79 36
camille.guet@parcdumorvan.org

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000

« Bocage, forêts, milieux humides du Sud Morvan » FR2601015

Vendredi 24 février 2023 - Saint-Honoré-les-Bains

Présents·es :

- Annick Bertrand, *Commune de Lanty*
- Jérémy Balledant, *Région BFC*
- Marie Bixel, *Autun Morvan Ecologie*
- Marc Bonnot, *Commune de Fachin*
- David Boshart, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*
- Pierre Brossard, *Commune de Moulins-Engilbert*
- Mathurin Carnet, *SHNA-OFAB*
- Marc Cazau, *Communauté de communes Bazois Loire Morvan*
- Georges Chateau, *Commune d'Avrée*
- Clara Clément, *Stagiaire*
- Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Vanessa Damianthe, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Michel Dumaret
- Jean-Louis Dupuis, *LPO BFC*
- René Duvernoy, *Commune de Préporché*
- Armelle Faure
- Olivier Faure, *Commune de Luzy et Président du COPIL*
- Clément Garineaud, *Animateur Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Roger Goubt
- Charles-Edouard de Guillebon, *ONF*
- Bernard Leblanc, *Commune de Savigny-Poil-Fol*
- Jean-Robert Mallochon, *LPO BFC*
- Raymond Mathieu, *Commune de Saint-Honoré-les-Bains*
- Olivier Mouhon, *agriculteur Commune de Moulins-Engilbert*
- Laurent Paris, *Parc naturel régional du Morvan*
- Jean-Marc Perrigueur, *Commune de Millay*
- Philippe Rault, *FDSEA, Maison de l'élevage et du Charolais*
- Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Elise Soyer, *Office tourisme Rives du Morvan*
- Catherine Spinetti, *Commune de Fachin*
- Maarten Stroes, *Commune de Saint-Honoré-les-Bains*

Excusés·ées :

- Jean Abord-Hugon, *Commune de Fléty*
- Fabien Bazin, *Président du Conseil départemental de la Nièvre*
- Serges Caillot, *président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan*

- Sophie de Champsavin, *Conseil départemental de la Nièvre*
- Blandine Delaporte, *vice-présidente du Conseil départemental de la Nièvre chargée des transitions, fonds d'innovation et d'investissement territorial et dialogue avec les habitants*
- Alix Delhal, *DRAAF*
- Cécile Despalles, *Nièvre Attractive*
- Maëlle Grangeon, *Communauté de Communes Bazois Loire Morvan*
- Alban de Montigny, *Syndicat des sylviculteurs nivernais*
- Alban Petitbout, *Office français de la Biodiversité*
- Jean-Philippe Richard, *Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre*
- Corinne Sivadier, *Nièvre Attractive*

La réunion est présidée par Monsieur Olivier FAURE, Président du Copil du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », et animée par les animateurs.rices Natura 2000 : Vanessa DAMIANTHE et Clément GARINEAUD.

Début de la séance

Monsieur Olivier FAURE ouvre la séance à 10h en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil et remercie la commune de Saint-Honoré-les-Bains de nous accueillir dans la salle du conseil municipal.

M. FAURE commence la séance par le premier point, l'approbation du compte-rendu du Copil du 21 Février 2022, envoyé aux membres par e-mail.

⇒ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan 2022 de l'animation Natura 2000

(Diaporama 1 à 21 de la présentation)

Diapo 4 : Animation forestière

- Suite à une question, M. BOSHART précise que les contrats de sénescence de Lanty et Fléty sont des contrats à hauteur respectivement de 10000€ et 8000€.
- L'identification des arbres sur pied à préserver s'effectue par les agents de l'ONF, les propriétaires privés et les animateurs Natura 2000 en s'appuyant sur différents critères et barèmes : essence, diamètre, signes de sénescence et en lien avec la surface pour les îlots.

Diapo 5 : MAEC

- Question sur l'évaluation de l'efficacité des mesures sur les espèces et en particulier le sonneur à ventre jaune.

Réponse : les mesures ont des objectifs globaux et ne répondent pas spécifiquement à la préservation d'une espèce. Mais il est noté qu'une réflexion pourrait être menée pour intégrer la conservation des populations de sonneurs comme indicateurs.

Diapo 15 : Avis et expertise

- Question : une évaluation d'incidence a porté sur l'autorisation de l'arrachage de haie alors que les agriculteurs sont incités à en planter. Qu'en est-il ?

Réponse : Il s'agissait a priori d'une petite portion de haie à arracher pour permettre le passage des engins et la construction d'un bâtiment.

- Rappel concernant les permis de construire : Natura 2000 ne bloque pas la démarche et ne rajoute pas de délais d'instructions supplémentaires. Lors des Ei portant sur les permis de construire, il est regardé en priorité la nature du bâtiment avec des enjeux plus forts sur le bâti ancien et la localisation des constructions nouvelles.

Diapo 18 : Communication

Il est rappelé qu'il est possible de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir les prochaines lettres d'information Natura 2000, sur simple demande auprès des animateurs Natura 2000 (biodiversite@parcdumorvan.org). La lettre est envoyée à toutes les communes présentant un site Natura 2000.

Bilan budgétaire et moyens humains

(Diapos 22 à 25)

Diapo 23 : Budget

- Question : quel est le montant rapporté par Natura 2000 sur le territoire, via les contrats, MAEC etc. ?

Réponse :

- Animations grand public en site Natura 2000 : près de 1000€ ont été offert aux quelques 450 personnes sensibilisées sur les sites Natura 2000.
- Contrats : depuis 2015, les contrats Natura 2000 ont rapporté 411 200 € aux propriétaires.
- MAEC 2015-2022 : cette campagne a été entièrement animée par l'équipe Natura 2000 et a rapporté environ 3 millions d'euros par an pour 382 exploitations réparties sur les territoires du Parc.
- MAEC 2023-2027 : l'enveloppe pour cette campagne est de 15, 243 millions d'euros.
- Journée de formation Natural'Action : 1000€ offert par journée

Programmation 2023

(Diaporamas 26 à 36)

Diapo 28 à 34 : MAEC

- Rappel : Les MAEC sont des mesures souscrites volontairement par les agriculteurs.

- Question : les travaux sur les haies sont dorénavant interdits entre le 16 mars et le 15 août, durant la période de nidification des oiseaux. Qu'en est-il de la possibilité de réaliser de la pléchie durant tout le mois de mars, comme ce qu'il se faisait jusqu'à présent, sachant que l'intervention ne concerne qu'une vingtaine de mètres linéaire de haie ?

Réponse : il est conseillé de se rapprocher de la DDT afin de répondre à cette question.

- Sur la mesure ouverture de friche : il est rappelé par la FDC58 que la réalité n'est pas la même entre le nord et le sud Morvan. Dans le sud, les friches sont moins nombreuses et constituent des zones de tranquillité et des refuges pour la faune.

Diapo 36 : Communication

Le projet de réalisation d'une plaquette d'informations sur le bocage et l'entretien des haies est lancé. L'objectif d'un tel document est de répondre aux questionnements et d'aiguiller les pratiques. La phase de rédaction a commencé, en collaboration avec d'autres collègues du Parc travaillant également sur la thématique, en s'appuyant sur des retours d'expérience et des plaquettes déjà réalisées sur le territoire. Du retard dans la réalisation est à prévoir cette année en raison de l'absence de Camille Guet une partie de l'année.

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2023.

Questions et remarques diverses :

- Un stagiaire de la SHNA-OFAB travaillant sur l'Agrion orné interviendra notamment sur les sites Natura 2000 cette année. Il est demandé si un travail spécifique pourra suivre suite à cette étude.

Réponse : Cela peut s'envisager. L'Agrion orné est une espèce de l'annexe 2, son statut invite à le prendre en compte pour des actions visant des habitats qui pourraient lui être favorables. Un échange technique pourra être programmé pour identifier des leviers via Natura 2000.

- La FDC58 rappelle qu'un travail doit être mené pour le suivi du contrat de platière. Se pose la question de la préparation de ce suivi avec l'absence de Camille Guet et la vacance du poste au CBNBP pour le référent Natura 2000.

Réponse : Pour ce qui concerne le PNR du Morvan, les animateurs de l'équipe Natura 2000 tacheront de s'organiser pour répondre à la demande. Néanmoins la priorité pour le printemps 2023 reste la campagne MAEC.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Olivier FAURE remercie les participants du COPIL et la mairie pour son accueil. Il clôt la réunion à 12h15.

Compte-rendu rédigé par Vanessa DAMIANTHE et Clément GARINEAUD le 3 mars 2023

M. FAURE,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »

